

REPONSE DE MARIA GUIDICELLI
CONSEILLERE EXECUTIVE

A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MME JOSETTE RISTERUCCI
GROUPE « ELU(S)S COMMUNISTES ET CITOYENS DU FRONT DE GAUCHE »

Objet : Schéma des formations sanitaire et médico-sociale.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La loi du 13 août 2004 a transféré aux régions et à la Collectivité Territoriale de Corse les compétences en matière de formations sanitaires et sociales. Par délibération n°07/270 AC en date du 6 octobre 2007, la Collectivité Territoriale de Corse a adopté le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales pour la période 2008/2013, réalisé à partir d'un état des lieux détaillé et d'éléments prospectifs liés au vieillissement de la population, aux départs en retraite, mais aussi à l'émergence de nouveaux besoins.

Dans ce contexte, bien que relevant des directions sectorielles œuvrant dans le champ de la formation, le schéma des formations sanitaires et sociales doit constituer un outil au service d'une politique locale de santé fortement dépendante de facteurs économiques, démographiques et impactée par les politiques nationales en la matière.

Dans la perspective du prochain schéma des formations sanitaires, sociales et médico-sociales en 2013, un recensement des besoins en compétences dans ces secteurs doit être établi pour intégrer les évolutions à traduire ensuite en offre de formation adaptée aux profils d'emplois souhaités dans ces différents secteurs.

Cette mission, initiée il y a près d'un an, a été confiée à la Direction du développement social en lien avec l'ARS et la DRJSCS. La collecte des éléments a néanmoins été confrontée à un certain nombre d'écueils qui n'ont pas permis de pouvoir disposer de données quantitatives sur les besoins en compétences suffisamment fiables.

Face à ces difficultés, il a été décidé de réactiver la consultation des différents établissements et structures concernés en mandatant le GIP Corse Compétences (observatoire régional emploi-formation), pilote du recensement, avec le recours à un appui technique dans le domaine du handicap et de l'inadaptation sociale.

La méthodologie retenue a pour objectif de sécuriser les données chiffrées relatives au contexte métiers des établissements et aux besoins identifiés à cinq ans en privilégiant, selon le secteur, une approche territorialisée des besoins en compétences.

Compte tenu des difficultés rencontrées à la fois sur le taux de retour et la fiabilité des réponses lors du recensement lancé en octobre 2011, la mission doit se dérouler dans un calendrier relativement contraint (de septembre à novembre) pour disposer d'un socle d'éléments exploitables à échéance de l'actuel schéma en 2013.

L'évaluation du schéma des formations sanitaires et médico-sociales constitue le complément du volet recensement afin de mettre en perspective les besoins présents et à venir avec l'état des lieux de l'actuel schéma et de ses différents axes.

Des éléments d'évaluation des différents dispositifs mis en place par la Collectivité existent. En effet, l'ensemble de ces dispositifs font l'objet d'un suivi annuel selon différents indicateurs (nombre de personnes formées, niveau de formation, ...), indicateurs qui pourront être apportés dans le cadre d'une évaluation plus globale de l'ensemble des actions du secteur sanitaire et social.

Le schéma régional des formations sanitaires et sociales intègre en effet 29 actions, répertoriées dans 8 fiches-actions (fixant pour chacune d'elle les résultats attendus et les indicateurs de résultats), qui couvrent les 4 axes stratégiques suivants :

- ***Adopter un mode de pilotage dynamique, évolutif et fédérateur,***
- ***Valoriser les métiers et organiser les filières de formation,***
- ***Construire et mettre à jour les compétences sur les territoires,***
- ***Anticiper les mutations et la croissance d'activité.***

Ce sont ces 29 actions qui devront être évaluées individuellement sur la base des éléments dont dispose la Collectivité et ses interlocuteurs (Etat, OPCA, Conseils généraux, organismes de formation, ...).

Pour atteindre cet objectif, dès la rentrée, seront mis en place des groupes de travail en liaison avec la commission du développement social et culturel.

Je vous remercie.